



Déclaration liminaire au Comité Technique de Réseau des 9 et 10 juillet 2019

Monsieur le Président,

Nous voici réunis pour le premier comité technique suivant un mouvement social qui ne s'était pas vu depuis très longtemps en Douane.

Si un accord regroupant l'ensemble des organisations syndicales douanières est venu mettre fin au conflit et si, sur le plan indemnitaire ainsi que sur la question des heures de nuit, les avancées sont notables, la Douane reste toujours en souffrance .

Ce conflit a laissé des traces et le fossé qui existait déjà entre les agents et leur hiérarchie s'est encore creusé. Il est urgent de rendre la communication plus humaine.

C'est pourquoi, alors que la maison Douane bruisse des pires rumeurs, nous vous demandons de tenir un discours de vérité :

- **La mission sûreté** est-elle oui ou non en danger ? Ce sont près de 500 emplois douaniers qui sont en jeu, des résidences entières et aussi des métiers comme la spécialité Maître Chien Anti-Explosif. En dehors des rumeurs, certains éléments de contexte nous inquiètent : un opérateur, Eurostar pour le nommer, instrumentalise le mouvement social douanier et le non renouvellement du formateur MCAE à l'ENDLR.

- **La mission fiscale.** Que signifie l'inscription à l'ordre du jour d'un point intitulé « exercice des missions fiscales en douane » sans qu'aucun document vienne illustrer le propos ? Nous avons compris, bien que le rapport Gardette ne soit pas encore diffusé, qu'il y avait grand péril pour le recouvrement de la fiscalité douanière. Mais qu'y a-t-il d'autre sous le chapeau ? Nous venons déjà d'abandonner la TVA Pétrole, la TGAP et les BNA ; allons-nous dans l'avenir perdre le calcul de l'assiette et donc le contrôle d'autres fiscalités ? À qui le tour ? Le reste des CI, les TIC, la TSVR, le DAFN ... ?

Les arbitrages sur le projet de loi de Finances sont à cette heure presque rendus. Nous attendons des réponses franches et claires à nos interrogations. Des milliers d'emplois douaniers sont en jeu en Op/Co, comme pour les services support des Directions ; une vision pluriannuelle, sans langue de bois, sur l'avenir de nos missions, devient indispensable.

Pour en revenir à l'ordre du jour :

Vous nous proposez un point d'information sur les circulaires du Premier ministre des 5 et 12 juin ; en résumé, il s'agit d'organiser la déconcentration de certaines décisions et de certaines missions.

Difficile de s'opposer à ce principe général tant que l'objectif n'est pas de gratter çà et là quelques ETP, et à condition qu'un suivi social de qualité soit mis en place pour les collègues de la Direction Générale qui pourraient être impactés, ce qui visiblement n'est pas le cas.

Nous émettons aussi des réserves quant à votre capacité à piloter et surtout à faire appliquer de façon harmonieuse les décisions, les pratiques et les réglementations nationales. Aujourd'hui chaque DI est devenu une baronnie qui a bien compris que le pouvoir central était d'une faiblesse totale. Le meilleur exemple actuel est la Direction de Paris-Aéroports qui invente ou ré-écrit à son gré des règles élémentaires en matière comptable, de ressources humaines et de cote de service, sachant très bien que nul n'osera la contredire. L'esprit féodal qui anime certains directeurs inhibe toute forme de dialogue social de proximité ; comment dialoguer quand votre interlocuteur ne mesure son pouvoir qu'à sa capacité de nuisance sur les personnels ou leurs représentants ? Que comptez-vous faire, dans le cadre de la décentralisation, pour remédier aux errements locaux ?

Les douaniers ont incontestablement un esprit de corps, ils l'ont prouvé pendant le mouvement social, ils ne supportent ni l'injustice, ni la dérégulation. Alors, décentralisation pourquoi pas, à effectifs constants, et à condition que le périmètre des décisions ne mette pas en péril l'équité en matière de gestion des ressources humaines.

Concernant la réforme à venir de la Fonction Publique : les dernières décisions prises pour la Douane maritime nous font craindre le pire pour l'avenir. La possibilité de généraliser le recrutement sous forme de contrat devient un réel obstacle à la promotion interne. Quand on lie le tout avec la suppression des CAP centrales, on devine sans peine quel visage pourrait prendre l'absence de dialogue social dans l'avenir. Tout le monde risque d'y perdre à marcher dans cette voie, car ce qui vous attend, c'est la judiciarisation de toutes vos décisions. Vous finirez par nous regretter.

Concernant le recrutement de psychologues du travail, nous posons clairement la question de leur indépendance à partir du moment où ils seront rattachés au Directeur Interrégional et recrutés sous contrat. Si les futurs psychologues sont traités comme le sont aujourd'hui certains assistants de prévention, c'est l'échec assuré. Concrètement, quelle garantie nous apportez-vous quant à la liberté de parole et d'action de ces futurs collègues ?

Enfin, nous nous devons de conclure cette déclaration en évoquant de nouveau le récent mouvement social. Nous dénonçons une fois de plus l'intransigeance de l'administration envers les sept collègues actuellement sur le coup de mesures disciplinaires.

Après étude des enquêtes administratives, il est avéré que l'instruction des dossiers a été expéditive et sommaire, digne des heures les plus sombres du tribunal révolutionnaire. Comment peut-on sérieusement instruire à charge et à décharge en moins d'une journée ?

Devant ce constat navrant, nous vous demandons une nouvelle fois le retrait pur et simple de ces procédures.